

# NOS CONDITIONS

## CONDITIONS GÉNÉRALES – GROUPES EXCLUSIFS

### PRIX INDIQUÉS

° Tous les prix sont inscrits en dollars canadiens, sur une base d'un adulte en occupation double.

### RÉSERVATION, DÉPÔT ET PAIEMENT

° Le montant du dépôt est calculé en fonction des dépôts exigés des différents fournisseurs.

° Le solde du paiement doit être à nos bureaux, au plus tard, 120 jours\* avant le jour du départ du voyage, conformément à la date figurant sur la facture du voyageur. (\* ou plus selon un avis spécifique figurant sur le dépliant publicitaire du programme)

° Pour les groupes croisières, les conditions précédentes de cette rubrique peuvent différer.

° Informations complètes, incluant votre date de naissance, seront demandées. **LES NOMS ET PRÉNOMS FOURNIS DOIVENT OBLIGATOIREMENT CORRESPONDRE À CEUX FIGURANT SUR LE PASSEPORT.**

° Avant de réserver, vous devez avoir pris connaissance des particularités du circuit que vous voulez réaliser. Vous devez avoir la condition physique requise pour participer au voyage de manière autonome, sans assistance physique de la part de l'accompagnateur et sans retarder le rythme du groupe. (Si vous avez des interrogations appelez-nous (1-877-850-7424)

° Les modes de paiements acceptés sont: Débit (à nos bureaux), paiement comptant, chèque, cartes de crédit Visa ou Mastercard. Il peut y avoir des frais pour les paiements par carte de crédit pour les montants dépassant 2500\$. Cela a pour but de garder nos prix les plus bas possible.

° Si votre chèque est refusé par l'institution financière, TOURS JULES VERNE se garde tous les droits d'annuler votre voyage sans préavis. Un chèque certifié et une pénalité de 100\$ pourront être exigés si votre inscription demeure active.

### CONDITIONS D'ANNULATION

– 90 jours ou moins avant le jour du départ: Voyage 100% non remboursable  
– 91 jours ou plus avant le jour du départ: 50% de la valeur totale de votre voyage est non remboursable

° En cas de partage de chambre : si votre compagnon (compagne) de voyage annule et que vous désirez tout de même participer au voyage, vous devrez assumer le supplément à payer pour votre occupation simple et demander le remboursement à votre assureur en voyage.

## **ASSURANCE DES VOYAGEURS**

° Il est fortement conseillé de souscrire à une assurance voyage, proposée par TOURS JULES VERNE en collaboration avec les assurances RBC (Groupe Manuvie)

° Si le voyageur bénéficie déjà d'une assurance voyage, il est de sa responsabilité de vérifier qu'elle soit adéquate.

° Il est recommandé que cette assurance inclue:

- Annulation et l'interruption de voyage
- Frais médicaux et hospitaliers
- Assurance accident
- Assurance bagages

\*L'assurance frais médicaux est obligatoire et interruption de voyage est obligatoire afin de participer à nos aventures de plus de 30 jours

## **SANTÉ DES VOYAGEURS**

- Tout voyageur invalide, ayant un handicap et/ou des allergies doit en aviser l'agence dès l'inscription.
- Certains pays, restaurants, autocars et hôtels ne sont pas équipés pour répondre aux besoins particuliers de certains voyageurs. TOURS JULES VERNE se réserve le droit de refuser une personne qui ne pourrait compléter le voyage ou pour qui le voyage pourrait constituer un danger pour elle-même ou pour les autres.

\*Pour les voyageurs qui désirent partir avec nous pour un voyage de plus de 45 jours, une rencontre avec un de nos agents sera aussi obligatoire. Cette rencontre aura pour but d'expliquer les réalités d'un voyage de groupe de longue durée

- N'exerçant aucun contrôle sur les fournisseurs de services TOURS JULES VERNE ne peut en aucun cas garantir l'absence de substances allergènes durant le voyage.

## **DOCUMENTS REQUIS**

° Le voyageur s'engage à obtenir, à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes. Les citoyens canadiens doivent se munir de passeports visas (pour certaines destinations), mise à part si le forfait en question inclus l'émissions du Visa dans sa description. On demande à un parent voyageant avec un enfant de présenter un affidavit signé par l'autre parent autorisant l'enfant à voyager. Le consommateur doit s'enquérir auprès de son agent de voyages des documents de voyage nécessaires et s'assurer de les avoir avant le départ. Le transporteur ou les autorités gouvernementales compétentes pourront refuser l'accès à bord à tout voyageur qui ne dispose pas des documents exigés, sans aucun remboursement. Les documents de voyages perdus ou volés ne sont ni remboursés ni remplacés.

° Le passeport doit être valide au moment du départ, ainsi que de 3 à 6 mois après la date de retour au Canada, selon les exigences gouvernementales relativement aux pays visités. Il doit avoir aussi au minimum 3 pages vides avant votre départ du Canada pour des séjours dépassant 45 jours

° Une photocopie des pages 2 et 3 de votre passeport sera demandée, pour votre sécurité.

## **ENREGISTREMENT À L'AÉROPORT**

Le consommateur a l'obligation de se présenter au comptoir d'enregistrement de l'aéroport au moins trois (2.5) heures pour le premier départ, à défaut de quoi il pourra perdre sa réservation et sa place pourra être assignée à un autre consommateur, sans recours. L'accompagnateur se réserve le droit de ne plus être là dépassé ce délai

## **ASSIGNATION ET SÉLECTION DES SIÈGES**

Toute sélection des sièges se fait au comptoir de la compagnie d'aviation au moment du départ, à l'exception de sièges pouvant être réservés à l'avance, moyennant des frais à assumer par le voyageur. Les sélections de sièges, qui peuvent se faire gratuitement lors de la réservation, seront fait par nos agents selon les demandes des clients

## **HÉBERGEMENT ET ATTRIBUTION DES CHAMBRES**

Seuls les hôteliers ont le contrôle sur l'attribution des chambres suivant la catégorie réservée. Si le consommateur le désire, il pourra, une fois rendu à destination, changer de catégorie de chambre à ses frais, en fonction de la disponibilité et selon les conditions de l'hôtelier. Les demandes particulières concernant l'équipement de la chambre et sa situation peuvent être transmises à l'hôtelier. Ces demandes ne constituent en aucun cas une confirmation, il s'agit d'une demande uniquement. (Aucune Garantie)

## **CONDITIONS DE RÉALISATION**

° Les circuits préparés plusieurs mois à l'avance (souvent plus d'un an), des changements hors de notre contrôle peuvent survenir. Dans tous les cas, l'agence s'engage à tout mettre en œuvre pour offrir des prestations (transports, hôtels, visites, guides, etc.) équivalentes. Il se peut que ces changements amènent TOURS JULES VERNE à modifier le circuit proposé initialement mais la qualité des prestations choisies et du circuit demeurera au même niveau.

° Le client reconnaît que le prix du contrat peut être modifié advenant une surcharge de carburant ou une augmentation du taux de change. Dans un tel cas, si la modification entraîne une augmentation du prix de moins de 10% excluant la TPS et la TVQ, le client s'engage à payer la différence et, si la modification entraîne une augmentation du prix égale ou supérieure à 11% du prix, excluant la TPS et la TVQ, le client pourra alors choisir entre (1) l'annulation du contrat et le remboursement intégral du prix, ou (2) l'acceptation des services de remplacement offerts par TOURS JULES VERNE. Cependant, aucune modification du prix ne peut avoir lieu à moins de 28 jours du départ.

## **RESPONSABILITÉS:**

- ° TOURS JULES VERNE est détenteur d'un permis du Québec, conformément à la loi.
- ° TOURS JULES VERNE détient une assurance responsabilité civile, conformément à la loi.
- ° TOURS JULES VERNE agit seulement en qualité d'agent Tour opérateur en ce qui concerne les arrangements d'hôtels ou de transports soit par avion, train, autobus, taxi ou autre et n'assume aucune responsabilité pour tout retard, perte de biens personnels, blessure, accident, décès, dommage, incommodité, perte de jouissance, bouleversement, désappointement, détresse, résultant d'un des motifs suivants : toute action injustifiable ou négligente ou toute omission de la part de quel que fournisseur de services que ce soit, maladie, vol, conflit de travail, panne mécanique, quarantaine, faillite, guerre, contraintes gouvernementales, fermeture des frontières, mauvaises conditions atmosphériques ou catastrophes naturelles, fermeture éventuelle ou mauvais état des routes d'accès ou tout autre contretemps échappant à leur contrôle, arrivée du voyageur en retard à l'aéroport le jour du départ ou aux différentes convocations durant le circuit quelle qu'en soit la raison.

Au plaisir,

L'équipe de de TOURS JULES VERNE

Titulaire d'un Permis Du Québec | 702872